

d'œuvre que l'art a consacré, à Jeanne d'Arc, faisant revivre à chaque instant, sous les yeux des auditeurs, les scènes les plus fameuses de la vie de l'héroïne.

M. Labbé Podvin termina sa conférence en souhaitant et en évoquant le jour où la fête de Jeanne d'Arc, patronne reconnue de notre pays, sera l'aspect des douces fêtes de la patrie, sous les auspices de la paix française reconquise.

A l'issue de la conférence, une quête a été faite pour les familles des victimes de Courrières.

LES CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES AVEC PROJECTIONS. — Jeudi 22 Mars, 84, Grande-Rue, à 8 heures du soir.

Programme: 1° L'inspiration des Livres Saints; 2° Projections: La Bible et les découvertes modernes, monuments égyptiens, la pierre de Rosette et l'inscription de Béthoum.

UNE FÊTE DE BIENFAISANCE A L'ANCIENNE. — La Société de gymnastique l'Anicienne, a donné, hier, salle Dominique, au bénéfice des victimes de Courrières, une fête intitulée: Un bol sous l'Empire. La salle était comble.

Plus de deux cents couples, gymnastes et membres honoraires, étaient parés en costume empire très frais et d'un goût exquis. M. Jean Desruelles, président de la Commission des fêtes, a remercié les invités d'avoir répondu si nombreux à son appel. La quête, faite au cours de la fête, a produit la somme de 50 fr. 80.

LE SYNDICAT DU COMMERCE DES VINS ET SPIRITUEUX DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS nous communique l'appel suivant:

Attention! Application de la loi sur les fraudes avant la publication du règlement d'administration publique.

Une circulaire du garde des Sceaux fait connaître que son avis n'est pas opposé à l'application de la loi sur les fraudes avant la publication du règlement d'administration publique. Des échantillons de marchandises peuvent être prélevés dès maintenant chez les différents commerçants, mais il sera sursis au jugement dans l'heure qui suit la mise en vigueur de ce décret réglementaire.

En d'autres termes, suivant ce qui sera ce décret, on sera ou non en contravention, on le saura après la publication de la loi. Pour éviter toute surprise, la Commission de défense des boissons de Roubaix engage tous ses adhérents à appliquer sur toutes les bouteilles et sur tous les récipients quelconques qui contiennent leurs marchandises dans le Nord, cette étiquette au mot: « Fantaisie ».

Un jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, rendu avant l'envoi de la circulaire du garde des Sceaux, a déclaré que « Quand le mot « Fantaisie » est sur les étiquettes des liquides prélevés, cette indication est suffisante en attendant le règlement pour assurer la loyauté de la vente et faire connaître au consommateur que le produit est de fabrication étrangère ».

Le règlement ne sera pas publié avant trois mois.

UN PENDU RUE D'ESTAING. — Un ricard, M. Alphonse Foutry, âgé de 63 ans, s'est pendu, lundi matin, dans une chambre de son habitation, rue d'Estaing, cour Bonnela, 5.

Quand sa femme sortit, vers dix heures et demie pour aller faire des courses, au pied du puits, elle aperçut sa femme sur le poteau. Elle revint à onze heures un quart. En cours de route, une personne charitable lui avait remis un pot de bouillotte. Elle voulut la faire boire à son mari. Après avoir réchauffé le potage, elle lui en porta un bol. Mais tandis qu'elle montait l'échelle, elle s'aperçut par la porte de la chambre ouverte, que le lit était vide. Son mari ne s'était pas couché. Elle monta quelques marches en arrière et l'aperçut debout contre l'entrée d'une chambre voisine. Elle lui prit le bras pour demander ce qu'il faisait là, et elle l'aida à se lever. Elle était suspendu à une corde.

Le pauvre femme fut tellement étonnée que le bol lui tomba des mains. Descendant précipitamment elle se mit à l'œuvre et alla couper la corde, mais le vieillard ne donnait plus signe de vie. Des voisins vinrent ensuite le déposer sur son lit.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Equivé, commissaire de police du 3^e arrondissement. Le cadavre a été examiné par M. le docteur Bée.

M. Foutry, originaire de Marquain (Belgique), était estimé de tous dans son quartier. Il travaillait depuis seize ans dans la fabrication de feutre de MM. Aillaert et Cie, Grande-Rue. Il y a trois mois, paralysé des bras et des jambes, il avait dû cesser tout travail. Son infirmité l'avait beaucoup chagriné; il était devenu taciturne. En outre, faute de ressources, il vivait de peu; il se désolait à la pensée de la misère qui régnait chez lui. M. Foutry n'avait qu'une fille née d'un premier mariage; elle l'avait abandonné. Tout cela avait troublé sa raison, au point qu'il prit la funeste résolution de se pendre.

L'ACCIDENT DU PATRONAGE DES SAINTS-ANGÈLES. — L'état d'Adolphe Boquo, la jeune et infortunée victime de l'accident qui s'est produit dimanche soir au patronage de la rue des Anges, ne s'est guère modifié dans la journée de lundi.

Dans la soirée de dimanche, la fille était sortie du coma où l'avait mise la violence de la commotion ressentie, mais elle parlait peu, courait à peine les yeux et ne reconnaissait personne. Durant la plus grande partie de la nuit, elle fut fort agitée. Après une légère amélioration lundi matin, la même agitation la reprit. Elle souffrait beaucoup de la tête. Une très légère amélioration s'est manifestée dans l'après-midi, mais son état, selon la déclaration de M. le docteur Godefray, qui lui rend de fréquentes visites, inspire toujours de vives inquiétudes. Le praticien ne peut se prononcer encore sur les suites de l'accident.

Dans l'après-midi, en même temps que la famille, MM. les abbés Oeaman et Lhermitte, vicaires de la paroisse Saint-Joseph, se sont rendus à l'Hôtel-Dieu pour assister des nouvelles de l'enfant.

Mme la directrice de l'école communale de la rue des Anges, nous prie de dire qu'Adolphe Boquo n'est pas élève de son école.

LA FRAUDE. — Nous avons mentionné une perquisition opérée rue Labruyère, 68, par M. le capitaine de police, qui était porteur de

tailles des douanes Mariet. Le locataire, Guillaume Vanholle, dans la chambre duquel l'on découvrit de nombreuses boîtes d'allumettes sera poursuivi. Mais il en sera de même de la locataire principale de la maison, Philomène Leclercq. Quand le sous-brigadier Ruellet, le préposé Lahuppe pénétrèrent dans l'arrière-cuisine où elle se trouvait, elle tenait en mains plusieurs paquets de tabac bûché en vrac qu'elle avait déposés sur la table. Sa fille, Rachel Verriest âgée de onze ans, jeta au même temps derrière un boîis à charbon quatre jeux de cartes. Le locataire Vanholle a déclaré que toutes ces marchandises lui appartenaient. L'Administration des douanes intenta également des poursuites contre Philomène Leclercq.

UN BEBE EGRESSE PAR UN CHARIOT. — Il résulte de l'enquête à laquelle a procédé M. Equivé commissaire de police, au sujet de l'accident dont a été victime, rue Pierre-de-Roubaix, le jeune Désiré Densy, que la responsabilité du conducteur du camion, M. Salens, doit être écartée. Ce dernier n'aurait pu apercevoir l'enfant, qui est venu se jeter contre une roue arrière du véhicule.

FOMBE D'UNE ECHELLE. — Un peintre, M. Jean Tock, demeurant rue Bernard, 54, se trouvait lundi, vers cinq heures et demie de l'après-midi, aux magasins A. Saint-Jacques, rue du Collège, 209, où il était occupé pour le compte de M. Cléty, entrepreneur, à monter une échelle, quand à deux mètres du sol, un échelon se rompit et l'ouvrier tomba. Dans sa chute, il s'est fait une entorse du pied gauche. M. le docteur Desbontems l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UNE TENTATIVE DE VOL A ÉTÉ COMMISE, dans la soirée de dimanche à l'instigation de Mme Clémence Delcambre, rue de l'Avocat, 38. Un consommateur avait quitté, vers neuf heures un quart, la salle de jeu de la cabaretière et se rendait à son domicile, la cabaretière le chercha et le surprit, occupé à fouiller les meubles d'une chambre. L'individu a pris la fuite sans se faire connaître.

Pour éviter toute surprise, la Commission de défense des boissons de Roubaix engage tous ses adhérents à appliquer sur toutes les bouteilles et sur tous les récipients quelconques qui contiennent leurs marchandises dans le Nord, cette étiquette au mot: « Fantaisie ».

Un jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, rendu avant l'envoi de la circulaire du garde des Sceaux, a déclaré que « Quand le mot « Fantaisie » est sur les étiquettes des liquides prélevés, cette indication est suffisante en attendant le règlement pour assurer la loyauté de la vente et faire connaître au consommateur que le produit est de fabrication étrangère ».

Le règlement ne sera pas publié avant trois mois.

UN PENDU RUE D'ESTAING. — Un ricard, M. Alphonse Foutry, âgé de 63 ans, s'est pendu, lundi matin, dans une chambre de son habitation, rue d'Estaing, cour Bonnela, 5.

Quand sa femme sortit, vers dix heures et demie pour aller faire des courses, au pied du puits, elle aperçut sa femme sur le poteau. Elle revint à onze heures un quart. En cours de route, une personne charitable lui avait remis un pot de bouillotte. Elle voulut la faire boire à son mari. Après avoir réchauffé le potage, elle lui en porta un bol. Mais tandis qu'elle montait l'échelle, elle s'aperçut par la porte de la chambre ouverte, que le lit était vide. Son mari ne s'était pas couché. Elle monta quelques marches en arrière et l'aperçut debout contre l'entrée d'une chambre voisine. Elle lui prit le bras pour demander ce qu'il faisait là, et elle l'aida à se lever. Elle était suspendu à une corde.

Le pauvre femme fut tellement étonnée que le bol lui tomba des mains. Descendant précipitamment elle se mit à l'œuvre et alla couper la corde, mais le vieillard ne donnait plus signe de vie. Des voisins vinrent ensuite le déposer sur son lit.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Equivé, commissaire de police du 3^e arrondissement. Le cadavre a été examiné par M. le docteur Bée.

M. Foutry, originaire de Marquain (Belgique), était estimé de tous dans son quartier. Il travaillait depuis seize ans dans la fabrication de feutre de MM. Aillaert et Cie, Grande-Rue. Il y a trois mois, paralysé des bras et des jambes, il avait dû cesser tout travail. Son infirmité l'avait beaucoup chagriné; il était devenu taciturne. En outre, faute de ressources, il vivait de peu; il se désolait à la pensée de la misère qui régnait chez lui. M. Foutry n'avait qu'une fille née d'un premier mariage; elle l'avait abandonné. Tout cela avait troublé sa raison, au point qu'il prit la funeste résolution de se pendre.

L'ACCIDENT DU PATRONAGE DES SAINTS-ANGÈLES. — L'état d'Adolphe Boquo, la jeune et infortunée victime de l'accident qui s'est produit dimanche soir au patronage de la rue des Anges, ne s'est guère modifié dans la journée de lundi.

Dans la soirée de dimanche, la fille était sortie du coma où l'avait mise la violence de la commotion ressentie, mais elle parlait peu, courait à peine les yeux et ne reconnaissait personne. Durant la plus grande partie de la nuit, elle fut fort agitée. Après une légère amélioration lundi matin, la même agitation la reprit. Elle souffrait beaucoup de la tête. Une très légère amélioration s'est manifestée dans l'après-midi, mais son état, selon la déclaration de M. le docteur Godefray, qui lui rend de fréquentes visites, inspire toujours de vives inquiétudes. Le praticien ne peut se prononcer encore sur les suites de l'accident.

Dans l'après-midi, en même temps que la famille, MM. les abbés Oeaman et Lhermitte, vicaires de la paroisse Saint-Joseph, se sont rendus à l'Hôtel-Dieu pour assister des nouvelles de l'enfant.

Mme la directrice de l'école communale de la rue des Anges, nous prie de dire qu'Adolphe Boquo n'est pas élève de son école.

LA FRAUDE. — Nous avons mentionné une perquisition opérée rue Labruyère, 68, par M. le capitaine de police, qui était porteur de

tailles des douanes Mariet. Le locataire, Guillaume Vanholle, dans la chambre duquel l'on découvrit de nombreuses boîtes d'allumettes sera poursuivi. Mais il en sera de même de la locataire principale de la maison, Philomène Leclercq. Quand le sous-brigadier Ruellet, le préposé Lahuppe pénétrèrent dans l'arrière-cuisine où elle se trouvait, elle tenait en mains plusieurs paquets de tabac bûché en vrac qu'elle avait déposés sur la table. Sa fille, Rachel Verriest âgée de onze ans, jeta au même temps derrière un boîis à charbon quatre jeux de cartes. Le locataire Vanholle a déclaré que toutes ces marchandises lui appartenaient. L'Administration des douanes intenta également des poursuites contre Philomène Leclercq.

UN BEBE EGRESSE PAR UN CHARIOT. — Il résulte de l'enquête à laquelle a procédé M. Equivé commissaire de police, au sujet de l'accident dont a été victime, rue Pierre-de-Roubaix, le jeune Désiré Densy, que la responsabilité du conducteur du camion, M. Salens, doit être écartée. Ce dernier n'aurait pu apercevoir l'enfant, qui est venu se jeter contre une roue arrière du véhicule.

FOMBE D'UNE ECHELLE. — Un peintre, M. Jean Tock, demeurant rue Bernard, 54, se trouvait lundi, vers cinq heures et demie de l'après-midi, aux magasins A. Saint-Jacques, rue du Collège, 209, où il était occupé pour le compte de M. Cléty, entrepreneur, à monter une échelle, quand à deux mètres du sol, un échelon se rompit et l'ouvrier tomba. Dans sa chute, il s'est fait une entorse du pied gauche. M. le docteur Desbontems l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UNE TENTATIVE DE VOL A ÉTÉ COMMISE, dans la soirée de dimanche à l'instigation de Mme Clémence Delcambre, rue de l'Avocat, 38. Un consommateur avait quitté, vers neuf heures un quart, la salle de jeu de la cabaretière et se rendait à son domicile, la cabaretière le chercha et le surprit, occupé à fouiller les meubles d'une chambre. L'individu a pris la fuite sans se faire connaître.

Pour éviter toute surprise, la Commission de défense des boissons de Roubaix engage tous ses adhérents à appliquer sur toutes les bouteilles et sur tous les récipients quelconques qui contiennent leurs marchandises dans le Nord, cette étiquette au mot: « Fantaisie ».

Un jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, rendu avant l'envoi de la circulaire du garde des Sceaux, a déclaré que « Quand le mot « Fantaisie » est sur les étiquettes des liquides prélevés, cette indication est suffisante en attendant le règlement pour assurer la loyauté de la vente et faire connaître au consommateur que le produit est de fabrication étrangère ».

Le règlement ne sera pas publié avant trois mois.

UN PENDU RUE D'ESTAING. — Un ricard, M. Alphonse Foutry, âgé de 63 ans, s'est pendu, lundi matin, dans une chambre de son habitation, rue d'Estaing, cour Bonnela, 5.

Quand sa femme sortit, vers dix heures et demie pour aller faire des courses, au pied du puits, elle aperçut sa femme sur le poteau. Elle revint à onze heures un quart. En cours de route, une personne charitable lui avait remis un pot de bouillotte. Elle voulut la faire boire à son mari. Après avoir réchauffé le potage, elle lui en porta un bol. Mais tandis qu'elle montait l'échelle, elle s'aperçut par la porte de la chambre ouverte, que le lit était vide. Son mari ne s'était pas couché. Elle monta quelques marches en arrière et l'aperçut debout contre l'entrée d'une chambre voisine. Elle lui prit le bras pour demander ce qu'il faisait là, et elle l'aida à se lever. Elle était suspendu à une corde.

Le pauvre femme fut tellement étonnée que le bol lui tomba des mains. Descendant précipitamment elle se mit à l'œuvre et alla couper la corde, mais le vieillard ne donnait plus signe de vie. Des voisins vinrent ensuite le déposer sur son lit.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Equivé, commissaire de police du 3^e arrondissement. Le cadavre a été examiné par M. le docteur Bée.

M. Foutry, originaire de Marquain (Belgique), était estimé de tous dans son quartier. Il travaillait depuis seize ans dans la fabrication de feutre de MM. Aillaert et Cie, Grande-Rue. Il y a trois mois, paralysé des bras et des jambes, il avait dû cesser tout travail. Son infirmité l'avait beaucoup chagriné; il était devenu taciturne. En outre, faute de ressources, il vivait de peu; il se désolait à la pensée de la misère qui régnait chez lui. M. Foutry n'avait qu'une fille née d'un premier mariage; elle l'avait abandonné. Tout cela avait troublé sa raison, au point qu'il prit la funeste résolution de se pendre.

16 kilos de café vert, d'un kilo de poivre de provenance belge, le tout estimé 51 francs. Le délinquant a été conduit à la gendarmerie de Lannoy, où il sera dirigé ce matin, mardi, sur Lille.

TOUFFLERS APRÈS LA MANIFESTATION DE DIMANCHE. — Un incident survenu au cours de la manifestation de dimanche soir a été communiqué par le directeur de la brasserie de M. Paul Bont, maire.

Ce dernier nous a donné la version suivante: Il était huit heures et le me trouvais avec le garde, M. Tonnell, chez M. Jovaille, débitant de tabac, quand tout à coup notre attention fut attirée par du vacarme provenant de la rue. Nous courûmes à l'endroit d'où venait ce vacarme, lequel venait de quitter l'instinct ou nous nous trouvions qui frappait sur les portes de mon établissement en criant à tue-tête: « A bas Bont! »

A notre apparition, ils rentrèrent précipitamment chez mon voisin, M. Cimetière, cabaretier, où ils continuèrent leur vacarme. Je courus aussitôt chez eux et me rendis à leur domicile, j'invoquai les perturbateurs au calme et leur demandai des explications. A ce moment, un des consommateurs, M. L. C., employé de commerce, demeurant à Log, indiqua par deux fois de se retracer. Comme il s'y refusait, je fis prendre ses nom, qualités et adresse et en fis de même pour un de ses amis présents, M. V., aussi employé de commerce, qui approuvait sa conduite. Nous nous retirâmes.

Après quoi, M. Bont fit évacuer l'estaminet et escorta avec le garde le groupe jusqu'à la limite du territoire au « Bon Poste », afin d'éviter de nouveaux incidents de cette nature.

Questionné par nous sur les suites qu'il compte donner à cet incident, M. Bont n'a pas cru devoir nous donner de réponse.

M. L. C., nous a fait le récit suivant: Je me trouvais chez M. Cimetière avec quelques amis, pronant des consommations. Vers huit heures, arrivèrent cinq ou six jeunes gens, paraissant surexcités. Ils furent bientôt dirigés par M. Bont qui les invita au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

M. Bont reprocha alors aux jeunes gens d'avoir prononcé des paroles injurieuses à l'égard et d'avoir frappé au public, ce que nous avons constaté. Une discussion étant devenue générale, je prononçai quelques mots. M. le Maire crut avoir entendu que j'aurais prononcé: « C'est vous qui avez été les premiers à frapper. » M. Bont qui les avait au calme et leur demanda des explications sur un incident qui, paraît-il, venait de se passer dans la rue. Ces derniers affirmèrent que s'ils manifestèrent en ce moment, c'est parce qu'ils venaient d'être battus aux provocations de quelques individus sortant d'un estaminet voisin qui criaient, s'adressant à eux: « A bas la cabotte! »

vers (Belgique); la Vaillante, de Le Rouscat (Gironde). Il y a donc maintenant 269 sociétés avec un effectif de 6.300 gymnastes.

LES CONCOURS INTERNATIONAL D'ORPHEONS Les sociétés qui y participent

Nous avons eu l'occasion déjà de parler du concours international d'orphéons qui aura lieu à Tourcoing à l'occasion de l'Exposition des Industries Textiles.

Les concours de composition chorale organisés en vue des épreuves orphéoniques, a remporté un très grand succès. Voici la liste des sociétés qui viendront se disputer à Tourcoing les palmes de l'art musical: